

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Leonetti

ARTICLE 19 A

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« absence »,

insérer les mots :

« de son employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.